

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 791

1^{er} avril 2008

SOMMAIRE

Agence Générale Claude Hermes	37952	John Deere Bank S.A.	37968
AJR Participations S.A.	37948	Kidder Investments S.A.	37958
Approach Holding S.A.	37962	LGR Grundinvest S.à r.l.	37927
ARAMIS Luxembourg S.à r.l.	37952	Louv S.à r.l.	37945
ARAMIS Luxembourg S.à r.l.	37963	Lux Forst Neises S.à r.l.	37922
ATRIA Real Estate Management S.à r.l.	37928	Lux Web Ventures Holding S.A.	37946
Bificio S.A.	37947	Matrisa S.A.	37950
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l.	37965	MCPS S.A.	37950
BRP Lux 2 S.à r.l.	37963	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	37930
BRP Lux 4 S.à r.l.	37960	Monterey Services S.A.	37928
CCP II France S.à r.l.	37949	Monterey Services S.A.	37949
Centiem Ouest S.à r.l.	37946	New Finder S.A.	37963
C.I.F.H.R. S.A.	37925	OWR Holdings S.A.	37925
Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l.	37965	Pofi S.A.	37948
Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A.	37947	PORTHOS Luxembourg S.à r.l.	37960
Coquelicot Property S.A.	37947	Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A.	37952
DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Lu- xembourg	37947	Qiagen Finance (Luxembourg) S.A.	37951
DS Care S.A.	37953	Racel S.A.	37922
Effigi S. à r.l.	37946	Seema S.à r.l.	37927
Europa Nickel S.à r.l.	37926	Société Immobilière de Touraine S.A. ...	37951
Forcema S.A.	37949	Speedolux S.à r.l.	37951
Freiburg S.A.H.	37951	SREI (Southern Europe) S.à r.l.	37926
Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l.	37952	Swan Investment Company	37926
GBL Finance S.A.	37930	The Lituus Organization Holding S.A. ...	37929
GSI Holding S.A.	37928	Trinity Rent S.à r.l.	37950
Incatec S.A.	37948	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	37952
Jasmine Services	37925	Vasto S.A.	37926
John Deere Bank S.A.	37949	Visual Online S.A.	37929
		Welcome Invest S.A.	37948

Lux Forst Neises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 110.262.

Im Jahre zwei tausend acht, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Christian Neises, Forstwirt, wohnhaft in D-54441 Kastel-Staadt, Im Ferl 12,

hier vertreten durch Herrn Helge Stoffels, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 18. Februar 2008,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX FORST NEISES S.à r.l., ist, mit Sitz in L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 110.262 (NIN 2005 2422 915).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. August 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 68 vom 11. Januar 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herr Christian Neises, vorgenannt.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Niederanven nach Bech-Kleinmacher zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bech-Kleinmacher.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Stoffels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 février 2008. Relation: ECH/2008/205. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008033931/201/41.

(080036109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Racel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.544.

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RACEL S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 110.544, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1478 du 30 décembre 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu du même notaire en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 551 du 16 mars 2006.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Peyron, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de six mille euros (EUR 6.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent mille euros (EUR 600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2006,
4. Démission du Conseil d'Administration,
5. Quitus aux administrateurs démissionnaires,
6. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration,
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts,
8. Modification des pouvoirs de signatures engageant la société,
9. Modification afférente de l'article 6 dernier alinéa des statuts,
10. Démission du commissaire aux comptes,
11. Quitus au commissaire aux comptes,
12. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,
13. Transfert de siège,
14. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2006, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Actionnaire constate le résultat de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2006, se chiffrant à 53.450,95 € (cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros quatre-vingt-quinze cents) de la manière suivante:

	Euros
Résultats reportés	42.111,28
Résultat de l'exercice	53.450,95
Affectation à la réserve légale	566,98
Résultat à reporter	<u>10.772,69</u>

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat de leurs fonctions des quatre administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean Hoffmann, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien Gravière, né à Nancy (France), le 9 avril 1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne à chacun des administrateurs démissionnaires: Monsieur Jean-Yves Nicolas, Monsieur Marc Koeune, Monsieur Jean Hoffmann, et Monsieur Sébastien Gravière, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat depuis leur nomination jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate que la société n'a plus qu'un actionnaire unique. En conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de limiter la composition du conseil d'administration à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire et de nommer, avec effet immédiat, un seul administrateur:

- Monsieur Domingo Cuadra Morales, directeur, né le 16 septembre 1958, à Granada, Espagne, domicilié au 3a Ceylon Road, W14OPZ Londres, UK.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2011.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil d'administration limité un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

L'administrateur unique est nommée pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; il est rééligible et toujours révocables.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que la société se trouvera désormais engagée par la signature de l'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence d'un seul actionnaire.

En conséquence, l'article 6 dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve désormais engagée par la signature de l'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société CeDerLux-SERVICES S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de L'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner au commissaire aux comptes démissionnaire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST Sarl, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, du 18, rue de l'eau L-1449 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. LAC/2007/40525. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033987/5770/121.

(080035927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

C.I.F.H.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 99.070.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C.I.F.H.R. S.A. du 11 février 2008 que:

Première et dernière résolution

L'assemblée transfère le siège social de la société avec effet immédiat à 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008034167/8409/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08703. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 105.042.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil de Surveillance en date du 14 janvier 2008 conformément à l'article 15 des articles de constitution de la société OWR HOLDINGS S.A. que:

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 5 septembre 1969 est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 2 février 1972 est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

- M. Hans-G. Zeutzius, avec adresse professionnelle au Obershefflenzer Str. 9, D-74834 Elztal-Rittersbach, né le 5 octobre 1959 est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2008034112/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08031. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Jasmine Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 101.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034336/5770/13.

(080035838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

SREI (Southern Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008034328/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07365. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008034329/239/12.

(080035699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Vasto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034330/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08908. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Swan Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008034305/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00370. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.095.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 18 décembre 2007

2. Le nombre de gérant a été augmenté de deux à trois.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte ont été nommés comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LGR GRUNDINVEST S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008034290/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales du 12 novembre 2007, que:

1 - GS CAPITAL PARTNERS VI FUND L.P., a limited partnership ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA, a vendu 320.919 parts sociales détenues dans SEEMA S.à r.l.

2 - GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND L.P., an exempted limited partnership ayant son siège social à Uglund House South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a vendu 266.929 parts sociales détenues dans SEEMA S.à r.l.

3 - GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL L.P., a limited partnership ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA, a vendu 88.247 parts sociales détenues dans SEEMA S.à r.l.

4 - GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, une ayant son siège social à Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main a vendu 11.405 parts sociales détenues dans SEEMA S.à r.l.

5 - QUADRANGLE (OFFSHORE) CAPITAL PARTNERS II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a acheté 574.908 parts sociales de la société SEEMA S.à r.l.

6 - QUADRANGLE (OFFSHORE) CAPITAL PARTNERS II-A L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a acheté 97.701 parts sociales de la société SEEMA S.à r.l.

7 - QUADRANGLE (OFFSHORE) SELECT PARTNERS II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a acheté 14.891 parts sociales de la société SEEMA S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR SEEMA S.à r.l.

C. Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2008034299/3521/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 février 2008

1. Maître Fabio Gaggini a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.
2. Maître Fabio Gaggini, avocat, né à Gentilino (Suisse), le 6 mars 1956, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano (Suisse), 10, Via Somaini, a été confirmé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GSI HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008034291/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Monterey Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2008

Monsieur Gérard Matheis, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MONTEREY SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008034292/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

ATRIA Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.260.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2007

1. Monsieur Marcin Jaroslaw Geryk a été démis de son mandat de gérant par révocation.
2. Le nombre des gérants a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 2 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATRIA REAL ESTATE MANAGEMENT S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008034293/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

The Lituus Organization Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 3 décembre 2007 à 9 heures

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de mettre fin au mandat d'Administrateur et Administrateur-délégué de Monsieur Fouad Ghozali. Il n'est pas prévu de nommer un Administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Carla Alves Silva de son mandat d'Administrateur et décide, à l'unanimité des voix, de nommer deux nouveaux Administrateurs, Monsieur Jérémy Steffen, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé Privé, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen et Monsieur Jean-Michel Schlinquer, né le 1^{er} février 1967 à Thionville (France), et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Les mandats des deux nouveaux Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire, avec un effet rétroactif depuis l'an 2006, de la société: VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous B 52.610 avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de reconduire le mandat d'Administrateur de Madame Maria Immacolata Florange, celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour extrait analytique, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE LITUUS ORGANIZATION HOLDING S.A.H.

Signatures

Référence de publication: 2008034295/553/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Visual Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 6, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 79.872.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue à Contern en date du 9 mai 2007*

Les mandats d'administrateurs étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de reconduire Monsieur Marco Barnig, Monsieur Claude Schuler et Monsieur Christian Schmit dans leurs fonctions pour la durée d'un an.

L'Assemblée décide de compléter le Conseil d'Administration par la nomination de Monsieur Jean-Marie Spaus, demeurant 47, rue Paul Eyschen à L-7317 Muellendorf pour la durée d'un an.

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, KPMG AUDIT est reconduite dans ses fonctions pour la durée d'un an.

Les mandats des administrateurs et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034298/575/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

GBL Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 18.507.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2007

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est nommée commissaire pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat des administrateurs suivants a été reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

Ann Opsomer
Jean-Donat Calmes
Jacques Loesch
Thierry De Rudder
Patrick De Vos
Gérald Frere
Michel Vivario

Pour avis sincère et conforme

L. Mathieu

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008034301/2386/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.738,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

—
In the year two thousand and seven, on the eleventh of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MOLD-MASTERS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.205 (the Company), incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association no. C-1935 on 10 September 2007.

There appeared:

(1) ESSOR ET DEVELOPPEMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 58.565, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(2) 3i U.S. GROWTH PARTNERS L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United States, with its registered office at 375 Park Avenue, Suite 3001, New York, New York 10152, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(3) 3i GROUP PLC, a public limited company registered with the Company registry of England and Wales (registered number LP 1142830), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(4) 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11276), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(5) 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11277), with its registered office at 16 Palace

Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(6) 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11278), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(7) PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11279), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(8) PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11553), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(9) PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) A CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11874), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(10) SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, established at 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, USA, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(11) 1147646 ONTARIO LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Canada, established at 233 Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G4X5, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter;

(12) 1003059 ONTARIO LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Canada, established at 233 Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G4X5, here represented by Olivier Too, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney described hereinafter.

The appearing party referred to under item (1) above is the current shareholder of the Company and is hereafter referred as to the Sole Shareholder.

The appearing parties referred to under items (2) to (9) above intervene at the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter collectively referred to as 3i Growth Capital.

The appearing parties referred to under items (2) to (12) above intervene at the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter referred to as the Subscribers and each as a Subscriber.

The power of attorney from the Sole Shareholder and the Contribution and Subscription Agreement dated 11 October 2007 containing the power of attorney of each Subscriber represented at the present Meeting after having been initialled ne varietur by the holder of the power of attorney acting on its behalf and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 12,500 shares of EUR 1.- each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Acknowledgment of the resignation of Mr Bruce Alan Keith, Mr Mark Beckett and Mr Thijs Van Ingen as managers of the Company and discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation;

3. Decision to (i) set the number of managers at five and (ii) appoint Mr Hamdi Conger, Mr Jonathon Fischer, Mrs Petra Fischer, Mr Ken Hanau and Mr Ulf Van Haacke as new managers of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2008;

4. Reduction of the par value of the shares of the Company from its current par value of one Euro (EUR 1.-) to a thousandth of an Euro (EUR 0.001) and subsequent increase of the number of shares of the Company from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares whilst at the same time maintaining the share capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

5. Creation of four classes of shares of the Company (to be denominated Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Preferred C Shares and Preferred D Shares) and conversion of the then existing twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares of the Company having a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001) each into twelve million five hundred thousand (12,500,000) Ordinary A Shares with a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001) each

with the Ordinary B Shares, Preferred C Shares and Preferred D Shares to be issued and subscribed as per items 6. and 7. below;

6. Increase of the nominal share capital of the Company by a nominal amount of fifty-nine thousand seven hundred and thirty-eight Euro (EUR 59,738.-) in order to bring the share capital from its then present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001) each to an amount of seventy-two thousand two hundred and thirty-eight Euro (EUR 72,238.-), divided into seventy-two million two hundred and thirty-eight thousand (72,238,000) shares of the Company represented by fifteen million nine hundred and eighty-one thousand (15,981,000) Ordinary A Shares, two million four hundred and ninety-two thousand and eight hundred (2,492,800) Ordinary B Shares, thirty-one million three hundred and twenty-nine thousand (31,329,000) Preferred C Shares and twenty-two million four hundred and thirty-five thousand two hundred (22,435,200) Preferred D Shares, by way of the issue of three million four hundred and eighty-one thousand (3,481,000) Ordinary A Shares, two million four hundred and ninety-two thousand and eight hundred (2,492,800) Ordinary B Shares, thirty-one million three hundred and twenty-nine thousand (31,329,000) Preferred C Shares and twenty-two million four hundred and thirty-five thousand two hundred (22,435,200) Preferred D Shares having each a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001);

7. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 6. above by way of contributions in kind;

8. Decrease of the share capital by a nominal amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), redemption of twelve million five hundred thousand (12,500,000) Ordinary A Shares from the Sole Shareholder with subsequent payment of cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and cancellation of those twelve million five hundred thousand Ordinary A Shares;

9. Subsequent restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

10. Approval, and, to the extent required, ratification of the Company's entry and performance under a support and exchange agreement dated on or about 11 October 2007 between inter alia the Company and 447667 CANADA INC., a corporation incorporated under the federal laws of Canada, whereby the Company agrees subject to the terms and conditions of the support and exchange agreement to exchange the exchangeable shares of 447667 CANADA INC. for shares of the Company;

11. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the deposit of Company's shares in the share register of the Company as per the above items; and

12. Miscellaneous.

III. That the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Bruce Alan Keith, Mr Mark Beckett and Mr Thijs Van Ingen as managers of the Company as of the date of this meeting, and gives them discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to:

(i) set the number of managers at five; and

(ii) appoint effective as of the date of the Meeting Mr Hamdi Conger, Mr Jonathon Fischer, Mrs Petra Fischer, Mr Ken Hanau and Mr Ulf Van Haacke as new managers of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2008.

As a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Mr Hamdi Conger, with private address in 7 Briar Road, Newthorpe, Nottinghamshire NG16 2BN, United Kingdom;
- Mr Jonathon Fischer, with professional address at 233 Armstrong Ave, Georgetown, ON L7G 4X5, Ontario, Canada;
- Mrs Petra Fischer, with professional address at 233 Armstrong Ave, Georgetown, ON L7G 4X5, Ontario, Canada;
- Mr Ken Hanau, with professional address at 375 Park Ave, Suite 3001 New York, NY 10152, United States of America;

and

- Mr Ulf Van Haacke, with professional address at 3i DEUTSCHLAND GmbH, Bockenheimer Landstrasse 55, D-60325 Frankfurt am Main, Germany.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the par value of the shares of the Company from its current par value of one Euro (EUR 1.-) to a thousandth of an Euro (EUR 0.001) and, as a result, to increase the number of shares of the Company from 12,500 (twelve thousand five hundred) shares to twelve million five hundred thousand (12,500,000) so that the share capital of the Company is maintained at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Fifth resolution

The Meeting resolves to create four new classes of shares of the Company (to be denominated as Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Preferred C Shares and Preferred D Shares) and to convert the existing twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares of the Company having a per value of EUR 0.001 each into twelve million five hundred thousand (12,500,000) Ordinary A Shares with a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001) each.

It is understood that the Ordinary B Shares, Preferred C Shares and Preferred D Shares will be issued and subscribed as per the seventh and the eighth resolutions below.

Sixth resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of fifty-nine thousand seven hundred and thirty-eight Euro (EUR 59,738.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into fifteen million nine hundred and eighty-one thousand (15,981,000) Ordinary A Shares, two million four hundred and ninety-two thousand and eight hundred (2,492,800) Ordinary B Shares, thirty-one million three hundred and twenty-nine thousand (31,329,000) Preferred C Shares and twenty-two million four hundred and thirty-five thousand two hundred (22,435,200) Preferred D Shares, to an amount of seventy-two thousand two hundred and thirty-eight Euro (EUR 72,238.-) by way of the issue of three million four hundred and eighty-one thousand (3,481,000) Ordinary A Shares, two million four hundred and ninety-two thousand and eight hundred (2,492,800) Ordinary B Shares, thirty-one million three hundred and twenty-nine thousand (31,329,000) Preferred C Shares and twenty-two million four hundred and thirty-five thousand two hundred (22,435,200) Preferred D Shares having each a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001)

Seventh resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the newly issued shares as follows:

Intervention - Subscription - Payments

The Subscribers declare to transfer their shares in the share capital of MOLD-MASTERS LUXEMBOURG ACQUISITIONS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.200 (the Company's Subsidiary) and represented by way of the issue of fifty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand (59,738,000) shares having each a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001), and to pay them up in full by means of contributions in kind consisting in fifty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand (59,738,000) shares having a par value of a thousandth of an Euro (EUR 0.001) each in the Company's Subsidiary in exchange for ordinary A shares (the Ordinary A Shares), ordinary B shares (the Ordinary B Shares), preferred C shares (the Preferred C Shares) and preferred D shares (the Preferred D Shares) in the Company (altogether, the Shares or the Alphabet Shares).

Such contributions in kind are made as indicated in the table below and are made in the sequence as set out in a draft Tax structure memorandum dated 11 October 2007, prepared by ERNST & YOUNG.

	Number of Shares in the Company's subsidiary contributed	Ordinary A Shares obtained	Ordinary B Shares obtained	Preferred C Shares obtained	Preferred D Shares obtained	Amount allocated to the Share premium
SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION	5,000,000	500,000		4,500,000		3,602,000
3i U.S. GROWTH PARTNERS L.P.	22,357,500	2,235,750		20,121,750		
3i GROUP PLC	3,282,245	328,224		2,954,021		
3i PAN EUROPEAN BUY-OUTS 2006-08A LP	3,306,727	330,673		2,976,054		21,472,190
3i PAN EUROPEAN BUY-OUTS 2006-08B LP	251,000	25,100		225,900		
3i PAN EUROPEAN BUY-OUTS 2006-08C LP	544,428	54,443		489,985		

37934

PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 LP	57,235	5,724	51,511		
PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 LP	7,035	703	6,332		
PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) A CO-INVEST 2006-08 LP	3,830	383	3,447		
1003059 ONTARIO LIMITED	21,428,000			19,285,200	15,434,572
1147646 ONTARIO LIMITED	3,500,000		350,000	3,150,000	2,521,500
Total:	59,738,000	3,481,000	2,492,800	31,329,000	22,435,200 43,030,262

The subscriptions and the payments made by the Subscribers are all deemed to be made simultaneously.

The contributions in kind consisting in the Shares which are made by the Subscribers in an aggregate amount of forty-three million ninety thousand Euro (EUR 43,090,000.-) shall be allocated to the extent of fifty-nine thousand seven hundred and thirty-eight Euro (EUR 59,738.-) to the nominal share capital account of the Company, and the balance in an aggregate amount of forty three million thirty thousand two hundred and sixty-two Euro (EUR 43,030,262.-) shall be allocated to the premium reserve of the Company.

The aggregate value and transferability of the shares contributed to the Company are supported by certificates issued by the management of each of the Subscribers and countersigned by the management of the Company (the Certificates) which confirm inter alia that the aggregate total value of the shares amounts to forty-three million ninety thousand Euro (EUR 43,090,000.-) and are fully transferable to the Company.

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Eighth resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by a nominal amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to redeem twelve million five hundred thousand (12,500,000) Ordinary A Shares from the Sole Shareholder with the subsequent payment of cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and to cancel those twelve million five hundred thousand (12,500,000) Ordinary A Shares.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions the Meeting resolves to restate the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of MOLD MASTERS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 59,738.- (fifty-nine thousand seven hundred and thirty-eight) divided into (a) 3,481,000 (three million four hundred eighty-one thousand) ordinary A shares of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each (the Ordinary A Shares), (b) 2,492,800 (two million four hundred and ninety-two thousand and eight hundred) ordinary B shares of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each (the Ordinary B Shares and together with the Ordinary A Shares, the Ordinary Shares), (c) 31,329,000 (thirty-one million three hundred and twenty-nine thousand) preferred shares of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each (the Preferred C Shares) and (d) 22,435,200 (twenty-two million four hundred and thirty-five thousand two hundred) preferred shares of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each (the Preferred D Shares and together with the Preferred D Shares, the Preferred Shares).

Each of the Ordinary Shares and the Preferred Shares has equal voting rights. The economic rights of the Ordinary Shares and of the Preferred Shares are different. Preferred Shares do not entitle their holder to dividend distributions but, upon the liquidation of the Company, the Preferred Shares enable their holder(s) to a liquidation preference and the liquidation proceeds payable to the holder(s) of the Preferred Shares shall be as specified in article 19 of these articles of association. The meeting of the shareholders shall have the discretion to declare dividends on the Preferred Shares upon recommendation by the Board of Managers of the Company.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. The Ordinary A and B Shares entitle their holders to a portion of the profits equal to their respective investments in the Company. The A and B Ordinary Shares shall be able to have dividends declared on each class in unequal portions in accordance with the provisions of a shareholders' agreement dated 11 October 2007 as it may be amended from time to time (the Shareholders' Agreement). Upon such dividend distribution being made, the holder(s) of the Preferred Shares shall in principle not be entitled to any dividend payment on the profit distribution subject to the terms of Article 19 hereof. The meeting of the shareholders shall however have the discretion to declare dividends on the Preferred Shares upon recommendation of the Board of Managers of the Company.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply in such case.

The transfer provisions on other restrictions and rights and obligations in respect of transfers/sales of shares as set out in the terms and conditions set out in the Shareholders' Agreement shall apply.

Any transfer or attempted transfer of any Ordinary Share or any Preferred Share held by the shareholders in violation of any provision of the Shareholders' Agreement shall be null and void, and the Company shall not record such transfer on its book or treat any purported transferee

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to redeem or acquire Ordinary Shares or Preferred Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The redemption or acquisition by the Company of Ordinary Shares or, at the discretion of the meeting of the shareholders, Preferred Shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. Upon the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders the Company will not terminate.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In addition, all decisions taken by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers, and relating to any of the Company's subsidiaries and other relevant matters shall be subject to the provisions as set out in the Shareholders' Agreement.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

In addition, all resolutions made by the shareholders and relating to any of the Company's subsidiaries and other relevant matters shall be subject to the provisions as set out in the Shareholders' Agreement.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. Liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

The Preferred Shares shall enable their holder(s) in case of liquidation of the Company, to a liquidation amount equalling the amount of their capital injected into the Company. The amount corresponding to the liquidation preference shall be paid to the holder(s) of Preferred Shares by preference to the payment made to the Ordinary A Shares and the Ordinary B Shares. Each Ordinary A Shares and each Ordinary B Shares shall, after the payment of the liquidation preference to the holder(s) of the Preferred Shares, have a pro rata entitlement on a per share basis in any liquidation surplus.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to the Shareholders' Agreement. Any matters not dealt with in these articles of association shall be governed by the terms of the Shareholders' Agreement. In case of discrepancies between the terms of these articles and the terms of the Shareholders' Agreement, the terms of the Shareholders' Agreement shall prevail to the largest possible extent.»

Tenth resolution

The Meeting resolves to approve, and to the extent required, ratify the Company's entry and performance under a support and exchange agreement dated on or about 11 October 2007 between inter alia the Company and 447667 CANADA INC., a corporation incorporated under the federal laws of Canada, whereby the Company agrees subject to the terms and conditions of the support and exchange agreement to exchange the exchangeable shares of 447667 CANADA INC. into shares of the Company.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share capital register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of the said register) (i) the increase of the share capital of the Company and (ii) to see any formalities in connection therewith, if any.

Capital duty

The contributions in kind consists of at least 65% of the shares of the Company's Subsidiary, a company having its registered office and place of effective management in the European Union and therefore the Company refers to Article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MOLD-MASTERS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20 rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.205 (la Société), constituée le 16 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1935 du 10 septembre 2007.

Ont comparu

(1) ESSOR ET DEVELOPPEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.565, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(2) 3i U.S. GROWTH PARTNERS L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 375 Park Avenue, Suite 3001, New York, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(3) 3i GROUP PLC, une société anonyme de droit britannique immatriculée sous le numéro LP 1142830, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(4) 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11276) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(5) 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11277) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(6) 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11278) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(7) PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11279) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(8) PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11553) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(9) PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) A CO-INVEST 2006-08 L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11874) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i INVESTMENTS PLC, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(10) SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION, une société régie par la loi en vigueur dans l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(11) 1147646 ONTARIO LIMITED, une société en commandite (limited partnership) de droit canadien, ayant son siège social à 233 Armstrong Avenue, Georgetown, Ohio L7G4X5, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après;

(12) 1003059 ONTARIO LIMITED, une société en commandite (limited partnership) de droit canadien, ayant son siège social à 233 Armstrong Avenue, Georgetown, Ohio L7G4X5, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration décrite ci-après.

La partie comparante mentionnée au point (1) ci-dessus est l'associé actuel de la Société et sera ci-après désignée en tant que l'Associé Unique.

Les parties comparantes mentionnées sous les points (2) à (9) comparaissent à la présente Assemblée pour y souscrire à de nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et seront ci-après désignées en tant que 3i GROWTH CAPITAL.

Les parties comparantes mentionnées sous les points (2) à (12) comparaissent à la présente Assemblée pour y souscrire à de nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et seront ci-après désignées en tant que les Souscripteurs, individuellement le Souscripteur.

Les procurations de l'Associé Unique ainsi que celles mentionnées dans un Contrat d'Apport et de Souscription (Contribution and Subscription Agreement) daté du 11 octobre 2007 de chaque Souscripteur représenté à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée qui est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Acceptation de la démission de messieurs Bruce Alan Keith, Mark Beckett et Thijs Van Ingen en tant que gérants de la Société et décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;
3. Décision de (i) établir le nombre de gérants à cinq et (ii) nommer M. Hamdi Conger, M. Jonathon Fischer, Mme Petra Fischer, M. Ken Hanau et M. Ulf Van Haacke en tant que nouveaux gérants de la Société pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés devant avoir lieu en 2008;
4. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle de un Euro (EUR 1,-) à un millième d'Euro (EUR 0,001) et augmentation consécutive du nombre de parts sociales de la Société, actuellement établi à 12.500 (douze mille cinq cents) à un nombre de parts sociales de 12.500.000 (douze millions cinq cent mille) afin de conserver un capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros);
5. Création de quatre nouvelles classes de parts sociales de la Société (ci-après être désignées par les Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales Préférentielles C et Parts sociales Préférentielles D), et conversion des 12.500.000 parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,001 chacune, en 12.500.000 Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,001 chacune. Etant entendu que les Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales Préférentielles C et Parts Sociales Préférentielles D devront être émises et souscrites conformément aux point 6. et 7. ci-dessous;
6. Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille sept cent trente-huit Euros (EUR 59.738,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un millième d'Euro (EUR 0,001) chacune, à un montant de soixante-douze mille deux cent trente-huit Euros (EUR 72.238,-), divisé en 72.238.000 (soixante-douze millions deux cent trente-huit mille) parts sociales de la Société représentées par 15.981.000 (quinze millions neuf cent quatre-vingt-un mille) Parts Sociales Ordinaires A, 2.492.800 (deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cents) Parts Sociales Ordinaires B, 31.329.000 (trente et un millions trois cent vingt-neuf mille) Parts Sociales Préférentielles C et 22.435.200 (vingt-deux millions quatre cent trente-cinq mille deux cents) Parts Sociales Préférentielles D, au moyen de l'émission de 3.481.000 Parts Sociales Ordinaires A, 2.492.800 Parts Sociales Ordinaires B, 31.329.000 Parts Sociales Préférentielles C et 22.435.200 Parts Sociales Préférentielles D, ayant chacune une valeur nominale de un millième d'Euro (EUR 0,001);
7. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 6. ci-dessus au moyen d'un apport en nature;
8. Réduction du capital social d'un montant nominal de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), rachat de douze millions cinq cent mille (12.500.000) Parts Sociales Ordinaires A par l'Associé Unique, puis paiement en nature de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et annulation des douze millions cinq cent mille (12.500.000) Parts Sociales Ordinaires A;
9. Refonte consécutive des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

10. Approbation, et dans la mesure du nécessaire, ratification de la signature par la Société d'un contrat Support and Exchange Agreement daté du 11 octobre 2007 ou ultérieur, entre, notamment, la Société et 447667 CANADA INC., une société de droit fédéral du Canada, par lequel la Société accepte, en vertu des conditions générales du Support and Exchange Agreement d'échanger les parts échangeables de 447667 CANADA INC. en contrepartie de parts sociales de la Société;

11. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société, conformément aux point ci-dessus, et

12. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social avec droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de messieurs Bruce Alan Keith, Mark Beckett et Thijs Van Ingen en tant que gérants de la Société à la date de la présente Assemblée, et leur accorde décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

(i) d'établir le nombre de gérants à cinq, et

(ii) de nommer M. Hamdi Conger, M. Jonathon Fischer, Mme Petra Fischer, M. Ken Hanau et M. Ulf Van Haacke en tant que nouveaux gérants de la Société à compter de la date de la présente Assemblée pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés devant avoir lieu en 2008.

En conséquence des nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- M. Hamdi Conger, avec adresse privée au 7 Briar Road, Newthorpe, Nottinghamshire NG16 2BN, Royaume-Uni;
- M. Jonathon Fischer, avec adresse professionnelle au 233 Armstrong Ave, Georgetown, ON L7G 4X5, Ontario, Canada;
- Mme Petra Fischer, avec adresse professionnelle au 233 Armstrong Ave, Georgetown, ON L7G 4X5, Ontario, Canada;
- M. Ken Hanau, avec adresse professionnelle au 375 Park Avenue, Suite 3001 New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Ulf Van Haacke, avec adresse professionnelle à 3i DEUTSCHLAND GmbH, Bockenheimer Landstrasse 55, D 60325 Frankfurt am Main, Allemagne.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle de un Euro (EUR 1,-) à un millième d'Euro (EUR 0,001) et d'augmenter en conséquence le nombre de parts sociales de la Société, actuellement établi à 12.500,- (douze mille cinq cents) à un nombre de parts sociales de 12.500.000 (douze millions cinq cent mille) afin de conserver un capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer quatre nouvelles classes de parts sociales de la Société (ci-après être désignées Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales Préférentielles C et Parts sociales Préférentielles D), et de convertir les 12.500.000 parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,001 chacune, en 12.500.000 Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,001 chacune.

Etant entendu que les Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales Préférentielles C et Parts sociales Préférentielles D seront émises et souscrites conformément aux septième et huitième résolutions ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille sept cent trente-huit Euros (EUR 59.738,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un millième d'Euro (EUR 0,001) chacune, à un montant de soixante-douze mille deux cent trente-huit Euros (EUR 72.238,-), divisé en 72.238.000 (soixante-douze millions deux cent trente-huit mille) parts sociales de la Société représentées par 15.981.000 (quinze millions neuf cent quatre-vingt-un mille) Parts Sociales Ordinaires A, 2.492.800 (deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cents) Parts Sociales Ordinaires B, 31.329.000 (trente et un millions trois cent vingt-

neuf mille) Parts Sociales Préférentielles C et 22.435.200 (vingt-deux millions quatre cent trente-cinq mille deux cents) Parts Sociales Préférentielles D, au moyen de l'émission de 3.481.000 Parts Sociales Ordinaires A, 2.492.800 Parts Sociales Ordinaires B, 31.329.000 Parts Sociales Préférentielles C et 22.435.200 Parts Sociales Préférentielles D, ayant chacune une valeur nominale de un millième d'Euro (EUR 0,001).

Septième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des Nouvelles Parts Sociales émises de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Les Souscripteurs déclarent transférer les parts sociales qu'ils détiennent dans le capital social de MOLD-MASTERS LUXEMBOURG ACQUISITIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.200 (la Filiale de la Société), au moyen de l'émission de 59.738.000 (cinquante-neuf millions sept cent quarante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de un millième d'Euro (EUR 0,001) chacune, et les libérer pleinement au moyen d'un apport en nature consistant en 59.738.000 (cinquante-neuf millions sept cent quarante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de un millième d'Euro (EUR 0,001) chacune dans la Filiale de la Société, en échange de parts sociales ordinaires A (les Parts Sociales Ordinaires A), parts sociales ordinaires B (les Parts Sociales Ordinaires B), parts sociales préférentielles C (les Parts Sociales Préférentielles C) et parts sociales préférentielles D (les Parts Sociales Préférentielles D) de la Société (ensemble, les Parts Sociales ou les Parts Sociales Alphabétiques).

Lesdits apports en nature s'effectuent selon la répartition ci-dessous, et dans l'ordre indiqué dans un projet de Tax Structure Memorandum en date du 11 octobre 2007 préparé par ERNST & YOUNG.

Souscripteurs	Nombre de parts sociales détenues dans la Filiale de la Société apportées	Parts Sociales ordinaires A obtenues	Parts Sociales ordinaires B obtenues	Parts Sociales préférentielles C obtenues	Parts Sociales préférentielles D obtenues	Montant affecté à la réserve de prime d'émission
SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION	5.000.000	500.000		4.500.000		3.602.000
3i U.S. GROWTH PARTNERS L.P.	22.357.500	2.235.750		20.121.750		
3i GROUP PLC	3.282.245	328.224		2.954.021		
3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A LP	3.306.727	330.673		2.976.054		
3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B LP	251.000	25.100		225.900		
3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C LP	544.428	54.443		489.985		21.472.190
PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 LP	57.235	5.724		51.511		
PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 LP	7.035	703		6.332		
PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) A CO-INVEST 2006-08 LP	3.830	383		3.447		
1003059 ONTARIO LIMITED	21.428.000		2.142.800		19.285.200	15.434.572
1147646 ONTARIO LIMITED	3.500.000		350.000		3.150.000	2.521.500
Total:	59.738.000	3.481.000	2.492.800	31.329.000	22.435.200	43.030.262

Les souscriptions et libérations sont effectuées simultanément par les Souscripteurs.

Les apports en nature consistant en les Parts Sociales effectués par les Souscripteurs pour un montant total de quarante-trois millions quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 43.090.000,-) seront attribués pour un montant de cinquante-neuf mille sept cent trente-huit (EUR 59.738,-) au compte de capital social nominal de la Société, et le solde d'un montant de quarante-trois millions trente mille deux cent soixante-deux Euros (EUR 43.030.262,-) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur totale et la cessibilité des Parts Sociales apportées à la Société sont attestées par des certificats émis par les conseils de gérance des Souscripteurs et contresignés par le conseil de gérance de la Société (les Certificats) et confirment inter alia que la valeur totale des Parts Sociales s'élève à quarante-trois millions quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 43.090.000,-), et que les parts sociales sont librement cessibles.

Un exemplaire des Certificats après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes en vue de l'enregistrement.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant nominal de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), de racheter douze millions cinq cent mille (12,500,000) Parts Sociales Ordinaires A de l'Associé Unique, puis de les libérer par un paiement en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et d'annuler les douze millions cinq cent mille (12,500,000) Parts Sociales Ordinaires A.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de reformuler les statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications décidées dans les résolutions précédentes, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante dans leur version anglaise:

Art. 1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MOLD-MASTERS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est établi à la somme de EUR 59.738,- (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit Euros) divisé en (a) 3.481.000 (trois millions quatre cent quatre-vingt-un) parts sociales ordinaires A de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A), (b) 2.492.800 (deux millions quatre cent quatre-vingt douze mille huit cent) Parts Sociales Ordinaires B EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires), (c) 31.329.000 (trente et un millions trois cent vingt-neuf mille) parts sociales préférentielles C de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Préférentielles C) et (d) 22.435.200 (vingt-deux millions quatre cent trente-cinq mille deux cents) parts sociales préférentielles D de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Préférentielles D et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles C, les Parts Sociales Préférentielles).

Chacune des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles représente le même droit de vote. Les droits économiques des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles diffèrent toutefois. Les Parts Sociales Préférentielles ne permettent pas à leur détenteur de bénéficier de distributions de dividendes, mais lors de la liquidation de la Société, les Parts Sociales Préférentielles permettent à leur détenteur de bénéficier d'une préférence de

liquidation, et les reliquats de liquidation devant être versés au détenteur des Parts Sociales Préférentielles seront versés conformément à l'article 19 des présents statuts. L'assemblée des associés pourra à sa discrétion déclarer des dividendes pour les Parts Sociales Préférentielles.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B donnent droit à leurs détenteurs à une portion des bénéfices égale à leurs investissements respectifs dans la Société. Les Parts Sociales Ordinaires A et B pourront se voir déclarer des dividendes pour chaque classe dans une portion inégale, conformément aux dispositions du pacte d'associés en date du 11 octobre 2007, tel que modifié (le Pacte d'Associés). Lors de la distribution des dividendes, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles ne pourront en principe pas bénéficier du paiement des dividendes, sous réserve des dispositions de l'article 19 ci-dessous. L'assemblée des associés pourra toutefois à sa discrétion déclarer des dividendes sur les Parts Sociales Préférentielles.

Les Parts Sociales Préférentielles ne participeront pas à la distribution des bénéfices mentionnée dans le paragraphe précédent.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Les dispositions applicables à toutes restrictions, droits et obligations concernant la cession/vente de parts sociales mentionnées dans les conditions générales du Pacte d'Associés s'appliqueront.

Toute cession ou tentative de cession de Parts Sociales Ordinaires ou Préférentielles détenues par les associés par violation des dispositions du Pacte d'Associés seront considérées comme nulles et non avenues, et la Société n'inscrira pas une telle cession dans ses livres.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra racheter ou acquérir des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

Le rachat ou l'acquisition par la Société de Parts Sociales Ordinaires ou, à la discrétion de l'assemblée des associés. Les Parts Sociales Préférentielles ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En outre, toutes les décisions prises par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, relatives à toute filiale de la Société, ainsi que toutes autres questions, seront soumises aux dispositions du Pacte d'Associés.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants,

les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

En outre, toutes les décisions prises par les associés et relatives à toute filiale de la Société et à toute autre question seront soumises aux dispositions du Pacte d'Associés.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Liquidation. La liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation de la Société, les Parts Sociales Préférentielles permettront à leur(s) détenteur(s) de bénéficier d'un montant de liquidation égal au montant du capital injecté dans la Société. Le montant correspondant à la préférence de liquidation sera versé au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles par préférence au paiement effectué aux Parts Sociales Ordinaires A et aux Parts Sociales Ordinaires B. Après versement de la préférence de liquidation au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles, chaque Part Sociale Ordinaire A et chaque Part Sociale Ordinaire B pourra prétendre aux reliquats de liquidation, proportionnellement au nombre de parts.

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 20. Référence aux Pacte d'Associés. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions du Pacte d'Associés. En cas de divergences entre les statuts et le Pacte d'Associés, les dispositions du Pacte d'Associés prévaudront dans la plus large mesure.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et, dans la mesure du nécessaire, de ratifier la signature par la Société d'un contrat Support and Exchange Agreement daté du 11 octobre 2007 ou d'une date ultérieure, entre, notamment, la Société et 447667 CANADA INC., une société de droit fédéral du Canada, par lequel la Société accepte, en vertu des conditions générales du Support and Exchange Agreement d'échanger les parts échangeables de 447667 CANADA INC. en contrepartie de parts sociales de la Société

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société à (i) l'augmentation de capital social de la Société (y inclus afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre de parts sociales) et (ii) de procéder à toutes formalités afférentes, le cas échéant.

Droit d'apport

Les apports en nature consistant respectivement en un minimum de 65% des parts sociales de la Filiale de la Société, une société ayant son siège social et son lieu principal d'administration en Union Européenne, la Société se réfère à l'Article 4 2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: O. Too, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2008, LAC/2008/31810. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033945/5770/866.

(080035793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Louv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.272.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUV S.A R.L.
Signature
Gérant unique

Référence de publication: 2008034180/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00378. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Effigi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.313.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFIGI S.à r.l.
Signature
Gérant unique

Référence de publication: 2008034179/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00377. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Centiem Ouest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 371.840,29.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.713.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTIEM OUEST Sàrl
Signature / Signature
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008034181/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00373. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Lux Web Ventures Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX WEB VENTURES HOLDING S.A.
N. Thirion / C. Bonvalet
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008034182/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00372. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Bifico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 114.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034082/5770/12.

(080035858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.715.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034345/5770/13.

(080035835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Coquelicot Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.476.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034335/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07766. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom Mittwoch, 30. Januar 2008
«1. Die Gesellschafterversammlung akzeptiert das Ausscheiden von Herrn Frank Coppens aus dem Verwaltungsrat mit Wirkung zum 31. Dezember 2007.

2. Die Versammlung ernennt Herrn Dirk Wegener, wohnhaft c/o DAIMLER INSURANCE SERVICES GmbH, Corporate Insurance, 643 - HPC: Z110, D-70546 Stuttgart, als Nachfolger von Herrn Coppens zum Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Mai 2011.»

Für die Gesellschaft

S. Poensgen

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008034232/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034337/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07720. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034338/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07448. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Incatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2A, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 116.075.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 janvier 2008

Il résulte de la réunion du conseil d'administration la résolution unique suivante:

Résolution unique

Le Conseil d'administration décide de nommer administrateur-délégué Monsieur Michel Urban, né le 13 mars 1947 à Metz (France) demeurant à F-57070 Metz, 26, rue de la Corchade. Il sera chargé de la gestion journalière de la Société, avec pouvoir d'engager celle-ci par sa seule signature.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008034277/1429/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2A, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 118.719.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 7 janvier 2008

Il résulte de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'administration décide de nommer administrateur-délégué Monsieur Jean-Yves Fisselbrand, né le 3 mai 1968 à Metz, France, et demeurant à F-57420 Louvigny, 13, route de Traille. Il sera chargé de la gestion journalière de la Société, avec pouvoir d'engager celle-ci par sa seule signature.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008034278/1429/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Monterey Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mai 1995, acte publié au Mémorial C n° 390 en 1995. Modifiée par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 172 du 31 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008034286/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08899. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Forcema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034308/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00862. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

CCP II France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034309/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00825. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 13 septembre 2007, Monsieur James Daniel Coogan, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, BP 1685, L-1016 Luxembourg, a été désigné Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 décembre 2007.

JOHN DEERE BANK S.A.

S. Jenkins

Managing Director

Référence de publication: 2008034224/7947/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05067. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Matrisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.544.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 31/2008 en date du 29 janvier 2008, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008034369/208/13.

(080035741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

MCPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.763.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034366/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01203. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Trinity Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 104.299.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 134 du 14 février 2005, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 609 du 24 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour TRINITY RENT S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034373/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08087. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Freiburg S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 49.413.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034368/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01192. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Société Immobilière de Touraine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034370/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00567. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Qiagen Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 102.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, le rapport des directeurs ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008034360/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01238. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Speedolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 27.794.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} avril 1988, acte publié au Mémorial C n° 170 du 22 juin 1988, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1989, acte publié au Mémorial C n° 240 du 30 août 1989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour SPEEDOLUX S.A R.L.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034378/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00574. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 113.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006, le rapport des directeurs ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008034361/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01233. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.670.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034362/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01253. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

ARAMIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.774.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034347/5770/12.

(080035770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.
R.C.S. Luxembourg B 123.558.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034349/5770/12.

(080035887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Agence Générale Claude Hermes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R.C.S. Luxembourg B 66.418.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034351/5770/12.

(080035899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

DS Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.455.

L'an deux mille huit le quinze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.S. CARE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg section B n ° 135.455 constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2007 par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Caille, administrateur, demeurant à Ville d'Avray (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud Cronel, administrateur demeurant à Morges (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jo Santino, administrateur demeurant à Ans-Alleur (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 31.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de 115.733,- euros, par l'émission de 115.733 actions nouvelles souscrites comme suit:

- DEFI EuroCap III L.P., est une société de droit de Jersey, dont le siège est 22 Grenville Street, St Helier JE4 8PX, représentée par DEFI EuroCap III PARTNERS LIMITED en sa qualité de General Partner représenté par Arnaud Cronel ou Jacques Berger - 72.333 actions

- LUXEMPART (société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846 - 43.400 actions

2- Changement dans la composition du conseil d'administration.

La nouvelle composition sera la suivante:

a) Jacques Berger, né le 14 octobre 1955, à Monthey (Suisse), demeurant chemin du Point-du-Jour 8,1110 Morges (Suisse).

b) Arnaud Cronel, né le 3 mars 1973, à Morges (Suisse), demeurant rue Louis-de-Savoie 92,1110 Morges (Suisse)

c) Daniel Caille, né le 6 avril 1951, à Lyon, demeurant 36, rue de la ronce F-92410 Ville d'Avray. (France); Daniel Caille est également nommé en qualité de président du conseil d'administration.

d) Eric Corbier, né le 2 Avril 1966, à Nevers et résidant au 19, avenue Talma 92 500 Rueil Malmaison;

e) Jo Santino, né à Siculiana, Italie en 1957 et résidant 119, rue des Nations Unis, Ans-Alleur (B-4432 Belgique).

f) Alain Huberty, né le 1^{er} juillet 1967 à Ettelbruck, résident 7, rue des Anémones 8023 Strassen

3- Refonte des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 115.733,- (cent quinze mille sept cent trente trois euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à EUR 146.733,-(cent quarante six mille sept cent trente trois euros) par l'émission de 115.733 (cent quinze mille sept cent trente trois) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire en place SINEQUANON HEALTH CARE S.A a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 115.733 (cent quinze mille sept cent trente trois) actions nouvelles:

- a) DEFI EuroCap III L.P. représentée par DEFI EuroCap PARTNERS LIMITED son General Partner, pour 72.333 actions;
- b) LUXEMPART, pour 43.400 actions;

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite DEFI EuroCap III L.P. et LUXEMPART, prénommés, représentés respectivement par Arnaud Cronel et Jo Santino, prénommés, en vertu de deux procurations sous seing privé

ont déclaré souscrire aux 115.733 (cent quinze mille sept cent trente trois) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme EUR 115.733,- (cent quinze mille sept cent trente trois euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission en date du 15 février 2008 de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe Haquenne, avec adresse professionnelle à L- 1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes
- Monsieur Arnaud Dartois, demeurant à F-75006 Paris, 11, rue de Sèvres.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale de 2012:

- a) Jacques Berger, né le 14 octobre 1955, à Monthey (Suisse), demeurant chemin du Point-du-Jour 8, 1110 Morges (Suisse).
- b) Arnaud Cronel, né le 3 mars 1973, à Morges (Suisse), demeurant rue Louis-de-Savoie 92, 1110 Morges (Suisse)
- c) Eric Corbier, né le 2 Avril 1966, à Nevers et résidant au 19, avenue Talma 92 500 Rueil Malmaison;
- d) Jo Santino, né à Siculiana, Italie en 1957 et résidant 119, rue des Nations Unies, Ans-Alleur (B-4432 Belgique).
- e) Alain Huberty, né le 1^{er} juillet 1967 à Ettelbruck, résident 7, rue des Anémones 8023 Strassen.

Monsieur Daniel Caille, né le 6 avril 1951, à Lyon, demeurant 36, rue de la ronce F-92410 Ville d'Avray (France) est maintenu dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de DS CARE S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante six mille sept cent trente trois (EUR 146.733 actions) représenté par 146.733 actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les actions de la Société sont nominatives.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins cinq membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront nommés pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront désignés par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président. Le président préside les réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion du conseil déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins trois jours avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si lors d'un premier conseil d'administration le quorum n'est pas atteint, ce quorum tombe lors d'une deuxième convocation dans les huit jours.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément au présent Article 8

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Les décisions suivantes seront notamment du ressort du conseil d'administration:

(a) l'octroi de tout gage, nantissement, caution ou autre sûreté ou promesse de sûreté ou garantie d'un engagement pris par la Société ou par un tiers;

(b) la négociation, la conclusion ou la modification d'emprunts ou de lignes de crédits;

(c) toute cession ou toute opération de croissance externe opérée directement par la société ou une de ses filiales au moyen de (i) création d'entreprise, de société ou de fonds de commerce ou (ii) de toute acquisition ou prise de participation ou d'intérêts dans une entreprise, une société ou un fonds de commerce,

(d) l'exercice par la Société ou une filiale de toute activité autre que celles exercées par la Société ou ladite filiale.

(e) la préparation de décisions d'assemblées;

(f) l'introduction en bourse de la Société;

(g) la nomination, révocation et rémunération du management de la Société et des sociétés détenues pour au moins 25%;

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre de jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle du président du Conseil d'Administration ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué jusqu'à un montant de € 125.000 et (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un n'est pas administrateur-délégué, au-delà d'un montant de € 125.000,-.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Assemblées générales

Art. 13. Les règles de quorum applicables aux Assemblées Générales sont celles stipulées dans l'article 194 de la loi du 10 août 1915.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales par le Conseil d'Administration. L'avis de convocation énonce l'ordre du jour et est envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires.

Les convocations ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation, en temps utile avant la tenue de l'assemblée. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Surveillance

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Lors de dépassement de certains seuils, le(s) commissaire(s) seront remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, à tout moment par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Caille, A. Cronel, J. Santino, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, Relation: LAC/2008/7365. — Reçu 578,67 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008033939/211/273.

(080035645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Kidder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.822.

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de KIDDER INVESTMENTS S.A., R.C. B Numéro 80.822, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 832 du 2 octobre 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 690 du 4 mai 2002.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur François-Xavier Goossens, domicilié professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Peyron, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-quatre (34) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de trente-quatre mille (34.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation au droit de souscription préférentiel par Madame Vanessa Chung au profit de Monsieur Jean-Baptiste U, demeurant au Lotissement Terua, Villa Terua, Lot n^o 1 98.701 Arue (Polynésie Française).

2. Augmentation du capital social en espèces de la Société à concurrence de EUR 251.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 34.000,- à EUR 285.000,- par la création et l'émission de 251 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Autres modifications statutaires:

- Article 4, créer un second alinéa rédigé comme suit:

«Dans les cas où la société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans le cas où les fonctions du Conseil d'administration sont confiées à une seule personne, les références dans les présents statuts au Conseil d'administration sont à comprendre comme référence à cet administrateur unique.»

- Article 6. alinéa 2: remplacer par le texte suivant:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique le cas échéant.»

5. Divers

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport du Conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 qui restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame Vanessa Chung renonce à son droit de souscription préférentiel au profit de Monsieur Jean-Baptiste U, demeurant au Lotissement Terua, Villa Terua, Lot n ° 1 98.701 Arue (Polynésie Française) afin de permettre à ce dernier de pouvoir souscrire l'intégralité des actions émises en contrepartie de l'augmentation de capital dont question à la deuxième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 251.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 34.000,- à EUR 285.000,- par la création et l'émission de 251 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les actions nouvelles ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Baptiste U, demeurant à demeurant au Lotissement Terua, Villa Terua, Lot n ° 1 98.701 Arue (Polynésie Française).

ici représenté par Monsieur François-Xavier Goossens, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 11 février 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 251.000,- est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000,-) euros, représenté par deux cent quatre-vingt-cinq (285) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.»

Quatrième résolution

Les articles suivants des statuts sont modifiés comme suit:

- Article 4, créer un second alinéa rédigé comme suit:

«Dans les cas où la société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans le cas où les fonctions du Conseil d'administration sont confiées à une seule personne, les références dans les présents statuts au Conseil d'administration sont à comprendre comme référence à cet administrateur unique.»

- Article 6 alinéa 2: remplacer par le texte suivant:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique le cas échéant.»

Frais

Les frais pour le présent acte se montent à environ trois mille trois cents (3.300,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F-X. Goossens, R. Thill, C. Peyron, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008. LAC/2008/7997. — Reçu 1.255 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033988/5770/98.

(080035911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**PORTHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. BRP Lux 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.108.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRPTE, BRPTX et GRP SENC, R.C. B Number 94.552, a company with registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 15, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BRP LUX 4 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 118.108, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated July 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1768 of September 21, 2006.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the name of the Company into PORTHOS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2) Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.
- 3) Change of the par value of the shares to EUR 1.25 and consequent increase of the number of shares to 10.000.
- 4) Subsequent amendment of Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation.
- 5) Transfer of the registered office to L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- 6) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The name of the Company is changed into PORTHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

As a consequence Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The company exists under the name of PORTHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

Second resolution

The par value of the shares is changed to EUR 1.25, the share capital of EUR 12,500.- being henceforth represented by 10,000 shares with a par value of EUR 1.25.

As a consequence Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (1.25) each.»

Third resolution

The registered office is transferred to L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRPTE, BRPTX et GRP SENC, R.C. B numéro 94.552, une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 février 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BRP LUX 4 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 118.108, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1768 du 21 septembre 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en PORTHOS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 3) Changement de la valeur nominale des parts sociales à EUR 1,25 et augmentation correspondante du nombre des parts sociales à 10.000.
- 4) Modification subséquente de l'article 6, premier alinéa des statuts.
- 5) Transfert du siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- 6) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en PORTHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. La Société prend la dénomination de PORTHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

Deuxième résolution

La valeur nominale des parts sociales est changée à EUR 1,25, le capital social de EUR 12.500,- étant désormais représenté par 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.25.

En conséquence l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25,-) chacune.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, LAC/2008/7623. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033947/5770/103.

(080035977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Approach Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.151.

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding APPROACH HOLDING S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.151, constituée suivant acte du 24 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 8 novembre 1995, numéro 569. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 août 2002, numéro 1253.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Ravelli, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination de Maître Philippe Morales en tant que liquidateur de la société, agissant seul.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après délibération, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, en tant que liquidateur de la société, agissant seul.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur est expressément autorisé à distribuer une avance sur le boni de liquidation dans les meilleurs délais, sous quelque forme que ce soit, en fonction des disponibilités et des besoins de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, C. Hestin, M. Ravelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2008. Relation: EAC/2008/2099. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008033957/239/51.

(080035626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 133.981.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034081/5770/12.

(080035920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**ARAMIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. BRP Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.774.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, R.C.B Number 94.552, a company with registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 15, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BRP LUX 2 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 115.774, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1253 of June 29, 2006.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the name of the Company into ARAMIS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2) Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.
- 3) Change of the par value of the shares to EUR 1.25 and consequent increase of the number of shares to 10.000.
- 4) Subsequent amendment of Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation.
- 5) Transfer of the registered office to L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- 6) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The name of the Company is changed into ARAMIS LUXEMBOURG S.à r.l.

As a consequence Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The company exists under the name of ARAMIS LUXEMBOURG S.à r.l.»

Second resolution

The par value of the shares is changed to EUR 1.25, the share capital of EUR 12,500.- being henceforth represented by 10,000 shares with a par value of EUR 1.25.

As a consequence Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (1.25) each.»

Third resolution

The registered office is transferred to L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, R.C. B numéro 94.552, une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 février 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BRP LUX 2 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 115.774, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1253 du 29 juin 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en ARAMIS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 3) Changement de la valeur nominale des parts sociales à EUR 1,25 et augmentation correspondante du nombre des parts sociales à 10.000.
- 4) Modification subséquente de l'article 6, premier alinéa des statuts.
- 5) Transfert du siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- 6) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en ARAMIS LUXEMBOURG S.à r.l.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. La Société prend la dénomination de ARAMIS LUXEMBOURG S.à r.l.

Deuxième résolution

La valeur nominale des parts sociales est changée à EUR 1,25, le capital social de EUR 12.500,- étant désormais représenté par 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.25.

En conséquence l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6, alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25,-) chacune.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, LAC/2008/7620. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033950/5770/103.

(080035755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

—
EXTRAIT

Le 4 juin 2007, la société BLUE GEM GENERAL PARTNER LP a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société BLUE GEM LUXEMBOURG 1 A Sàrl comme suit:

- 100 parts sociales à la société FIDOR SPA- FIDUCIARIA OREFICI, sise à Via Agnello, 5, 20121 Milan (Italie), enregistrée sous le numéro 02112190018,
- 200 parts sociales à la société BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA sise à Piazza Salimbeni 3, 53100 Sienne (Italie), enregistrée sous le numéro 00884060526,
- 100 parts sociales à ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE Srl, sise à Via Nocera Umbra 75, 00181 Rome (Italie), enregistrée sous le numéro 00515840254,
- 150 parts sociales à la société LAMSE SPA, sise à Piazza CLN 255, 10121 Torino (Italie), enregistrée sous le numéro 09564930015.

De telle sorte qu'au 4 juin 2007, BLUE GEM GENERAL PARTNER LP ne détient plus de parts sociales au sein de la Société BLUE GEM LUXEMBOURG 1A Sàrl, et que les nouveaux associés de la société sont:

- FIDOR SPA- FIDUCIARIA OREFICI détenant 100 parts sociales,
- BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA détenant 200 parts sociales,
- ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE Srl détenant 100 parts sociales,
- LAMSE SPA détenant 150 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008034216/6762/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.857.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 33, Old Broad Street, London EC2N 1HZ (the Shareholder), here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, by virtue of a power of attorney, given in London (UK), on October 26th 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of CLERICAL MEDICAL NON STERLING PROPERTY COMPANY S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 23, route d'Arlon, L-8001 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 130.857, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 11 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2135, dated 28 September 2007, on page 102453 (the Company).

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) by an amount of EUR 500 (five hundred euro) to an amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand euro) by way of the issuance of 5 (five) new shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by way of contribution (the Contribution) of 100% of the shares issued by:

- DELTA EUROPE B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch trade and companies register under number 34278221, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands (DutchCo 1); and

- OLOSIO EUROPE B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch trade and companies register under number 34278210, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands (DutchCo 2).

The Contribution is remunerated by the allocation of 5 newly issued shares of the Company and a share premium of an amount of EUR 24,458,722.-.

The contribution in kind has been evaluated by the sole director of DutchCo 1, which confirms as regards DutchCo 1 that it «... have no observation to mention on the value of the shares that correspond at least in number and in value to the subscription by CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED of a number of shares of 3, having a total nominal value of EUR 100.-, plus an issue premium of EUR 15,059,312.-, to be issued and created» and by the sole director of DutchCo 2, which confirms as regards DutchCo 2 that it «... have no observation to mention on the value of the shares that correspond at least in number and in value to the subscription by CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED of a number of shares of 2, having a total nominal value of EUR100, plus an issue premium of EUR 9,399,410.-, to be issued and created».

A certificate established by the Shareholder, who confirms that

«...»

- CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED holds 100% of the shares issued by DutchCo 1 and DutchCo 2 (the Shares);

- the Shares are fully paid up;

- there exist no pre-emption rights and there exist no other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are the subject of any attachment;

- the Shares are freely transferable;

- the Shares are all in registered form; and

- CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.»

The valuation certificates, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

Further to the share capital increase decided in the first resolution, the Shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall read henceforth in its English version as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand euro) represented by 130 (hundred and thirty) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.»

Capital duty

As following the contribution in kind, the Company holds 100 % of the shares of two companies having their registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for the exemption of the capital duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED, une société constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33, Old Broad Street, London EC2N 1HZ (l'Associé), ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (GB), le 26 octobre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L' Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée CLERICAL MEDICAL NON STERLING PROPERTY COMPANY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, route d'Arlon, L-8001 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.857, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer daté du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2134 du 28 septembre 2007, page 102453 (la Société).

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,-, représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune par un montant de EUR 500,- pour le porter à un montant de EUR 13.000,- par voie d'émission de 5 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, grâce à la contribution (la Contribution) de 100% des parts sociales émises par:

- DELTA EUROPE B.V., une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois des Pays-Bas («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 342782212 (DutchCo 1); et

- OLOSIO EUROPE B.V, une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois des Pays-Bas («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 34578210.

L'Apport est rémunéré par l'attribution de 5 parts sociales nouvellement émises par la Société et une prime d'émission de EUR 24.458.722,-.

L'apport fait en nature a été évalué par le gérant unique de DutchCo1, qui confirme, en ce qui concerne DutchCo1, n'avoir «... have no observation to mention on the value of the shares that correspond at least in number and in value to the subscription by CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED of a number of shares of 3, having a total nominal value of EUR 100.-, [plus an issue premium of EUR 15,059,312.-, to be issued and created], ainsi que par le gérant unique de DutchCo2 qui confirme, en ce qui concerne DutchCo2, n'avoir «... have no observation to mention on the value of the shares that correspond at least in number and in value to the subscription by CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED of a number of shares of 2, having a total nominal value of EUR 100.-, plus an issue premium of EUR 9,399,410.-, to be issued and created»

Un certificat a été émis par l'Associé, qui confirme en outre que: «...

- CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED holds 100% of the shares issued by DutchCo 1 and DutchCo 2 (the Shares);

- the Shares are fully paid up;

- there exist no pre-emption rights and there exist no other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are the subject of any attachment;

- the Shares are freely transferable;
- the Shares are all in registered form; and
- CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.»

Les certificats d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par le notaire et le mandataire des comparants, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés:

Seconde résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 13.000,- (treize mille) représenté par 130 (cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Droit d'apport

Suivant l'apport en nature effectué, la Société détient 100% des actions de sociétés dont le siège social est établi au sein de l'Union Européenne, et se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, en vertu duquel une exemption du droit d'apport est prévue.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Giersch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34543. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033967/5770/157.

(080035956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Monsieur Markwart Von Pentz, administrateur de JOHN DEERE BANK S.A. (la «Société») a changé son adresse professionnelle avec effet au 26 octobre 2007. La nouvelle adresse est John-Deere-Strasse, 70, D-68163 Mannheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 mars 2008.

JOHN DEERE BANK S.A.

S. Jenkins

Managing Director

Référence de publication: 2008034227/7947/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02088. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.